

Statistiques nationales sur le travail de consultation avec les personnes ayant recours à la violence dans le cadre domestique, données 2020

- Communiqué de presse -

L'Association professionnelle Suisse de consultation contre la Violence (APSCV) est l'organisation faitière des institutions et des spécialistes travaillant directement ou indirectement auprès des personnes recourant à la violence dans le cadre domestique.

Fondée en 2010, son but et celui de ses membres est de permettre aux familles, aux couples et aux personnes touchées par la violence de (re)trouver une vie de non-violence et la sécurité au quotidien. En fin de compte, l'APSCV contribue à ce que tous-tes les habitant-e-s de la Suisse puissent vivre sans violence.

Un nombre croissant de personnes auteur-e-s de violence en consultation

Les raisons amenant des personnes à consulter un service spécialisé pour personne auteur-e de violence sont variées. Les éléments socio-démographiques (genre, âge, statut civil, situation parentale, situation économique...) démontrent d'une réelle diversité et rappellent qu'il existe de multiples formes de violences domestiques telle que celle entre conjoint-e-s, celle envers les enfants ou les parents. En 2020, ce sont 3'000 personnes qui ont participé à plus de 9'000 séances

Le travail en réseau, facteur essentiel dans le domaine des violences domestiques

La prévention dans le domaine de la violence domestique se fait à travers un travail en réseau.

Les partenaires du réseau (Services sociaux, Justice, Police, Protection de l'adulte et de l'enfance...) jouent un rôle essentiel pour que les personnes qui ont recours à la violence prennent part à un suivi. **Dans 67% des cas, les personnes y participent suite à une recommandation, une ordonnance ou une mise sous condition par un partenaire du réseau.**

Pour 4 personnes sur 10, la consultation était soit une condition soit une ordonnance émise par un service tiers. En effet, un élément de contrainte n'est pas un facteur empêchant la réalisation de consultations qualitatives.

Notons également que sur 10'879 personnes¹ ayant été enregistrées par la police pour violence domestique en 2020, **seules 8.4 % des personnes aient été astreintes à un suivi.**

L'accessibilité des services aujourd'hui rendue possible grâce à l'engagement des services spécialisés et de ce fait fragile

6 personnes sur 10 ont consulté en 2020 sur une base volontaire (soit de leur initiative, soit sur recommandation). De ce fait, il est essentiel que l'accès à l'offre soit à bas seuil.

¹ Statistique policière de la criminalité 2020; Code Pénal (CP): Infractions de violences domestiques et prévenus, Office fédéral de la Statistique, 23.3.2021 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal.assetdetail.15844440.html>

L'accessibilité des services passe par des facteurs qualitatifs (type d'offre et de services, communication stimulante et non stigmatisante, approches éthiques et non-discriminatoires)². Mais également par des facteurs quantitatifs tels que le prix. Plus de 40% des participant-e-s paient le prix du marché (CHF 100-200) pour accéder aux séances en individuel. Dans le cas des séances en couple, ce sont même 80% des participant-e-s. Et 50 % des participants à un programme de groupe/apprentissage.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'ancrage législatif permettant aux personnes auteur-e-s l'accès gratuit ou à faible coût d'un service spécialisé (qui correspondrait à par ex. Une "Loi pour l'Aide aux personnes Recourant à la Violence LAREV", similaire au financement de la LAVI). **Ce sont ainsi actuellement les organisations actives sur le terrain qui permettent l'accès facilité à une telle offre et organisent pour ce faire les fonds nécessaires. La situation est de ce fait fragile.**

Différentes études³ attestent par ailleurs, qu'une prévention durable et une basse effective des violences domestiques ne peut être atteinte que si les personnes qui ont recours à la violence prennent pleinement la responsabilité de leurs comportements et les changent. "Dans le même temps, la recherche a pu mettre en évidence que la probabilité d'une réitération de la violence est élevée lorsque aucune intervention extérieure n'est réalisée. Sans intervention, près d'une personne violente sur deux a de nouveau recours à la violence (Walker et al. 2013)"⁴.

De ce fait, **il est essentiel qu'une offre de consultation spécialisée suffisante existe et que son accès en soit simple.**

Statistiques complètes à télécharger sous: <http://www.apscv.ch/statistiques.html>

Personne de contact: Anne Trau-Le Penven, Secrétaire générale, 079 562 93 36

² Recommandations pour les consultations auprès des personnes exerçant de la violence domestique; APSCV, Version 1.0, Février 2019, Chapitre 3.2.3 Accessibilité <http://www.apscv.ch/documents.html>

³ Par exemple Social Insight, de Juin 2014 «Der Polizist ist mein Engel gewesen. Sicht gewaltbetroffener Frauen auf institutionelle Interventionen bei Gewalt in Ehe und Partnerschaft», S. 277; Infras de Nov. 2014 „Maison d'accueil pour femmes en Suisse: analyse de la situation et des besoins”, p. 70s; Social Insight d'avril 2015 „Evaluation Umsetzung und Wirkung von Art. 28b ZGB”, p. 74

⁴ "Interventions auprès des auteur-e-s de violence, B7", Feuille d'information du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Août 2020. <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html>